

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° II-628

présenté par

Mme Valentin, Mme Duby-Muller, M. Ramadier, M. Sermier, M. Jean-Claude Bouchet,
M. Benassaya, M. Brun, M. Bourgeaux, M. Cattin, Mme Louwagie, M. Vatin, Mme Anthoine et
Mme Bazin-Malgras

ARTICLE 20**ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Sport	20 000 000	0
Jeunesse et vie associative	0	0
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	20 000 000
TOTAUX	20 000 000	20 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à augmenter les moyens des clubs sportifs en prélevant 20 millions sur l'action 01 « Société de livraison des ouvrages olympiques et paralympiques » au sein du programme 350 « Jeux olympiques et paralympiques 2024 » pour les intégrer à l'action 01 « Promotion du sport pour le plus grand nombre » du programme 219 « Sport ».

En effet, les associations et clubs sportifs, notamment ceux des territoires ruraux, ont été lourdement et durablement impactés depuis le début de la crise sanitaire. Perte partielle ou totale de leurs recettes liées à l'organisation d'événements sportifs et culturels, confinements successifs, mise en place du pass sanitaire, diminution sans précédent du nombre de leurs adhérents, ces associations paient aujourd'hui lourdement les conséquences de cette crise sanitaire, sociale et économique inédite.

La promotion de la pratique du sport est essentielle dans nos sociétés ; celle-ci a de nombreux bienfaits pour les adultes et les enfants. Lutte contre l'obésité, la pratique sportive est aussi liée au bien mangé et mérite aujourd'hui pleinement que nous soutenions les clubs et associations de nos territoires qui œuvrent au quotidien pour le bien-être de nos concitoyens.